



Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du mardi 10 octobre 2023

Présent(e)s :

Exécutif :	M. Éric Anselmetti	Maire
	M. Christophe Baumberger	Adjoint
	M. François Jaccard	Adjoint
Bureau Du Conseil :	M. Killian Sudan	Président
	Mme Sophie Brand	Vice-Présidente
	M. Daniel Muscionico	Secrétaire
	M. Federico Giacobino	Secrétaire
Conseil Municipal :	Mme Emmanuelle Agabu	
	Mme Dominique Baumberger	
	M. Adrien Cochet	
	Mme Claudia Cochet	
	M. Jean-Noël Ducrest	
	Mme Monique Ferrari	Suppléante
	Mme Catherine Odier	
	Mme Anne-Dominique Paschoud	Suppléante
	M. Laurent Peccoud	
	M. Raphaël Rapin	
	M. Albert Sirolli	
	M. Charles Vinzio	
Personnel communal :	M. Charles Lassauce	Secrétaire général
Absent(e)s / excusé(e)s :	Mme Andrea Ehretsmann, remplacée par Mme Ferrari	
	Mme Alexia Morel, remplacée par Mme Paschoud	
Procès-verbaliste :	Mme Emilie Gattlen	

Ordre du jour

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 septembre 2023
3. Communications du Bureau
4. Communications de l'Exécutif
5. Rapports de séance de commission et rapports d'objet écrits
6. Présentation du projet de budget 2024
7. Délibération – crédit d'étude complémentaire de 300'000 francs pour la création d'une zone à trafic modéré et le réaménagement du Quai de Corsier
8. Délibération – crédit d'étude de 75'000 francs pour la création d'une zone de rencontre et le réaménagement d'un périmètre au centre du village

9. Délibération – crédit budgétaire supplémentaire de 64'800 francs destiné à l'aide sociale et humanitaire en Suisse et à l'étranger
 10. Motions
 11. Résolution – Adoption du Plan directeur communal (PDCCom) et des Plans directeurs des chemins pour piétons (PDCp) et de l'énergie
 12. Questions
 1. Réponse de l'exécutif à une question posée par un conseiller municipal lors de la séance ordinaire du Conseil municipal du 12 septembre 2023 : « Est-ce que les groupes politiques qui se réunissent dans certaines salles de la commune paient une location et des frais de nettoyage en fonction du Règlement relatif à la location des locaux communaux de Corsier du 12 février 2019 ? »
 2. Réponse de l'exécutif à une question posée par un conseiller municipal lors de la séance ordinaire du Conseil municipal du 12 septembre 2023 : « L'exécutif a-t-il eu une réunion avec le conseiller d'État P. Maudet ? Si oui, quand, qui était présent et est-il possible d'obtenir le procès-verbal de ladite réunion ? »
 13. Élection des représentants du local de vote pour 2024
 14. Communications des membres du Conseil municipal
 15. Divers
 16. Demande de naturalisation – huis clos
-

Le Président ouvre la séance à 19h00 et souhaite la bienvenue à l'assemblée et au public. Il annonce que sont excusées Mme Ehretsmann et Mme Morel, remplacées respectivement par Mme Ferrari et par Mme Paschoud, suppléantes. Mme Agabu rejoindra quant à elle la séance un peu plus tard.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

En l'absence d'observations, **le Président** soumet l'ordre du jour aux conseillers, qui l'approuvent à l'unanimité.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2023

Le Président fait part d'une demande de correction en page 2. Il s'agirait d'ajouter « le règlement du Conseil municipal » après la mention de la LAC.

En l'absence d'autres remarques, **le Président** met aux voix l'approbation du procès-verbal susmentionné.

Sous réserve de la modification susmentionnée, le procès-verbal de la séance du 12 septembre 2023 est approuvé par 11 voix pour et 3 abstentions.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Départ de M. Geoffray Sirolli

Le Président relève que l'ancien conseiller municipal Geoffray Sirolli est présent ce soir et quelques mots de départ lui sont adressés en ces termes :

« Peut-être que tu t'y attendais mais, pour ce discours, je n'ai pas préparé d'acrostiche. J'ai essayé et je suis allé jusqu'aux confins du Petit Larousse pour trouver un adjectif commençant par la lettre « Y », mais je n'y ai trouvé que le terme « yttrique », dont je te laisserai chercher la définition. J'ai donc décidé d'abandonner cette façon de faire et je reviendrai sur un discours un peu plus ordinaire.

Geoffray, c'est avec un mélange d'émotions, compte tenu des raisons de ton départ vers un siège au Grand Conseil, aux prérogatives et aux responsabilités d'autant plus élargies, que nous t'adressons ces quelques mots pour dire au revoir à un membre précieux du Conseil et, à titre personnel, à un membre et un ami du groupe PLR. Voilà plus de trois ans que tu sers avec un dévouement et un engagement insatiable notre belle commune de Corsier, sur un plan politique en tout cas. Tu as été membre du Conseil municipal bien sûr, mais aussi président de la commission sports, manifestations, associations et culture, membre de la commission des finances, membre de la commission agriculture, environnement et développement durable, et membre de la commission ad hoc règlement du Conseil municipal, qui s'est maintes fois prolongée tard dans la soirée.

En tant que président et membre de ces commissions, tu as apporté une passion incommensurable et une très belle énergie, qui sera renouvelable au Grand Conseil et pour le développement de Corsier, espérons-le. Tes idées novatrices et ta volonté de travailler dur pour réaliser des projets d'importance pour la population ont été une source d'inspiration pour tout le monde, et moi le premier. En tant que conseiller municipal, tu as toujours cherché à prendre des décisions dans l'intérêt de la commune. Ta transparence, ton intégrité, ton souci du bien-être des Corsiérois et des Corsiéroises sont des qualités exemplaires, qui te suivront naturellement au Grand Conseil. Au-delà de tes compétences politiques, tu as également joué un rôle important en rassemblant la population. Tes efforts pour encourager la participation citoyenne, pour créer des espaces de dialogue et pour promouvoir la cohésion sociale ont laissé une empreinte durable sur le siège que tu as occupé au Conseil municipal et j'ai bon espoir que ton successeur, qui reprendra ce siège, sera imprégné de cette même volonté, à plus forte raison puisque ton futur remplaçant, sans divulguer trop d'informations, te sera particulièrement familier.

Aujourd'hui, Geoffray, alors que tu te retires de ton rôle de conseiller municipal, le Conseil tient à te dire qu'il est extrêmement reconnaissant de ton engagement pour le bien-être de ta commune et de ses communiers. Nous te souhaitons que ce nouveau chapitre de ta vie soit rempli de succès, que la passion et l'énergie que tu as apportées ici te suivent tout au long de tes futures séances au Grand Conseil, qui seront certainement elles aussi tardives. Tu ne manqueras pas, je l'espère, de te rappeler de ta commune d'origine et de porter la voix de Corsier au-delà de ses frontières lors des éventuels débats au Grand Conseil qui pourraient la concerner.

En conclusion, au nom de tout le Conseil municipal, nous tenons à te remercier chaleureusement pour tes services dévoués envers la commune, à te souhaiter tout le succès que tu mérites dans toutes tes futures entreprises et à te dire que tu resteras toujours un membre précieux de notre Conseil municipal. Merci infiniment. »

M. G. Sirolli est applaudi chaleureusement.

Le Président cède la parole à l'exécutif, qui souhaitait aussi adresser quelques mots à M. G. Sirolli.

M. le Maire salue l'assemblée et s'adresse à M. G. Sirolli, remarquant que tout a déjà été dit par le Président. Il lui remet une enveloppe en guise de remerciements de la part du Conseil municipal et de l'exécutif, qui lui souhaitent ainsi bon vent. Il ne fait aucun doute que M. G. Sirolli n'oubliera pas Corsier. Tout en restant toujours épris de justice, il pourra garder un œil bienveillant sur sa commune.

M. le Maire remet un présent à M. G. Sirolli.

M. G. Sirolli remercie les conseillères et les conseillers, ainsi que M. le Maire et les adjoints. Il souligne avoir vécu une expérience très enrichissante au sein du Conseil municipal de Corsier, expérience qu'il continuera à vivre dans un rôle similaire, mais pour le Canton. Même s'il y a eu des désaccords, même si des divergences d'opinions étaient exprimées en séance, il y a toujours eu de la bienveillance entre les conseillers, qui se retrouvaient ensuite pour un verre de l'amitié. Ce point est très important pour lui. En

politique, on peut se battre sur des convictions, être en désaccord autour de la table, mais quand c'est terminé, on se retrouve autour d'un verre et ça n'entame en rien les relations humaines. Il remercie encore le Président pour ce magnifique discours qui l'a profondément touché. En outre, les conseillers peuvent être rassurés, il n'habite pas bien loin et Corsier reste dans son cœur. Malheureusement, il ne pourra pas assister à toute la séance, mais il souhaite une bonne suite à Corsier et reste à disposition en cas de besoin.

L'assemblée applaudit encore une fois M. G. Sirolli alors que ce dernier quitte la salle.

Le Président explique que M. G. Sirolli voulait être présent ce soir, mais que ses nouvelles obligations en ville l'obligent à partir.

Réquisition de l'abri PC

Le Président cède la parole à la vice-présidente, qui revient sur un des points figurant au tableau des suivis.

Mme Brand indique que le Bureau jugeait utile de faire un point de situation concernant la séance à laquelle l'Hospice général a été invité afin de parler du poste de commandement de l'abri PC, lequel serait réquisitionné pour y loger des migrants, un sujet abordé lors du dernier Conseil. Il semblait important d'apporter d'ores et déjà quelques éléments d'informations, avant que le procès-verbal de la séance et le rapport ne soient disponibles.

Dans cet abri, il est donc envisagé de créer 50 places. Il faut préciser que les abris PC seront les dernières solutions envisagées pour loger les migrants. Il reste encore actuellement plus de 600 places dans des abris qui ne sont pas en sous-sol, hors abris PC, et il reste également d'autres abris PC plus grands qui seront utilisés si besoin avant celui de Corsier. La réquisition de l'abri de Corsier est ainsi vraiment une solution de dernier recours, qui serait mise en place si tout est complet ailleurs. Bien entendu, il est impossible de savoir si cela se produira ou non, mais il est important d'entendre que ce n'est pas la solution envisagée en premier.

La population qui pourrait être logée dans cet abri a également été évoquée. L'Hospice général a confirmé qu'il s'agirait d'hommes seuls et qu'une attention particulière sera prêtée aux ethnies, car l'Hospice est bien entendu conscient que des conflits peuvent émerger en fonction de la provenance des personnes.

Au niveau de la sécurité, un agent Protectas sera présent 24 heures sur 24. Ces agents sont formés spécialement pour ce type de mission. La police cantonale et la police municipale sont averties et augmentent également leurs rondes. Des mesures sont donc prises concernant la sécurité.

En outre, les migrants ne sont pas livrés à eux-mêmes, mais ils participent à des activités qui leur sont proposées la journée. Un travailleur social est présent une partie de la semaine sur place, une intendante également. Les pourcentages n'ont pas pu être donnés précisément, s'agissant de quelque chose qui n'est pas encore effectif, mais tout cela fait l'objet d'une réflexion.

Enfin, les travaux de mise aux normes (puisque le poste de commandement n'est pas aux normes pour des raisons que M. Baumberger pourra expliquer) ne sont pas à la charge de la commune.

Les premières informations sont donc plutôt rassurantes, et Mme Brand passe la parole à M. l'Adjoint pour quelques précisions.

M. Baumberger confirme que Corsier a reçu hier l'arrêté du Conseil d'État confirmant la réquisition du poste de commandement de l'abri PC dès le 16 octobre 2023. Le document a été mis à disposition sur CMNet aujourd'hui. Cet arrêté est exécutoire, nonobstant recours, ce qui signifie qu'une opposition de la commune contre cette décision de l'État,

qui devrait être déposée dans les 30 jours suivant la notification de l'arrêté, n'empêcherait pas dans un premier temps de devoir mettre à disposition l'abri de Corsier. Au-delà de cet arrêté, l'exécutif a retenu que cet abri PC reste une solution de dernier recours pour l'État, après tous les lieux en surface qui pourraient être occupés, comme cela est clairement défini dans l'arrêté. Cela réjouit l'exécutif, au vu des conditions de séjour en sous-sol qui peuvent être offertes aux occupants d'un tel lieu. Le Conseil municipal sera régulièrement informé sur l'évolution de ce dossier.

M. Vinzio observe qu'il y a tout de même des éléments qui posent un problème dans l'arrêté, au point 2. Il y est dit que « la commune doit se conformer aux dispositions de l'Hospice général. » C'est un peu vague. La commune doit en outre « assurer l'exploitation technique de l'ouvrage. » Cela implique des responsabilités, et il est question de se conformer à des dispositions qu'on ne connaît pas.

M. Jaccard explique que, pendant la commission, l'Hospice général a bien dit qu'il travaillerait en collaboration avec la commune et qu'il l'aviserait bien avant de tout ce qu'elle serait obligée de faire ou non. Il n'y a donc pas besoin de se faire trop de souci pour l'instant.

M. Baumberger rappelle le contenu des points 6 et 7 du dispositif de l'arrêté. Le premier indique que « l'Hospice général assure la sécurité de l'ouvrage concerné », ce qui couvre aussi les aspects techniques, « et des personnes qui y sont hébergées, conformément à l'article 14, alinéa 2 » de cette fameuse loi. L'article 7 mentionne quant à lui que la prévention incendie est également assurée par l'Hospice général. Cela signifie que l'Hospice général prendra contact avec la commune pour vérifier si les installations sont conformes. Si certains éléments ne conviennent pas, des travaux seront effectués et ils seront payés par l'Hospice général. C'est seulement quand l'abri sera certifié conforme pour l'accueil de réfugiés qu'il sera mis à disposition. Cela prendra encore un certain temps, et c'est d'ailleurs ce qui a été dit lors de la commission. Cela étant, à partir du 16 octobre, cet abri est réquisitionné.

Le Président cède la présidence à Mme Brand et demande si la commission a pris position sur le principe même de recevoir des migrants dans l'abri PC de Corsier. C'est, à son avis, une des questions à se poser. Tout n'est pas encore officiellement figé, mais il y a tout de même une décision de réquisition. Compte tenu du délai de recours, les autorités communales ne peuvent pas se dire qu'elles verront bien dans 31 jours, parce que l'arrêté sera alors en force et, le jour où l'État aura besoin de cet abri, Corsier ne pourra plus s'opposer à sa réquisition. S'agissant d'un ultime recours, on pourrait se dire qu'on ne fait rien pour l'instant, mais cette attitude comporte le risque que, dans trois mois, l'ultime recours devienne réalité et que l'État revienne vers Corsier pour prendre ces 50 places. A ce moment-là, si la commune veut s'y opposer, l'État lui fera remarquer que le délai d'opposition est échu. Certes, ce sujet a été traité en commission, mais la question se pose de savoir s'il ne faudrait pas que le Conseil prenne aujourd'hui une décision de principe sur la mise à disposition de l'abri pour ce type de population. Encore une fois, comme il l'entend trop souvent, ce sont des hommes célibataires, et jamais des familles. Il se demande par conséquent si le Conseil ne devrait pas se saisir en urgence de cette question et se prononcer sur le principe d'accepter ou non de mettre à disposition l'abri PC de Corsier pour ce type de personnes. Si la réponse est non, il faut s'enquérir des modalités pour contester l'arrêté.

Mme Brand rappelle que ces questions avaient été posées au dernier Conseil. Il lui semble que l'Hospice général a été très clair sur le fait que Corsier n'a aucun moyen de recours. Cette décision est imposée à la commune.

M. Baumberger objecte qu'il existe une voie de recours, avec un délai de trente jours pour ce faire.

Le Président ajoute que l'arrêté peut faire l'objet d'un recours devant la chambre administrative de la Cour de justice. Il est vrai que ce n'est pas forcément évident de

l'obtenir et l'Hospice général présente le projet de manière à faire comprendre à la commune qu'elle n'a pas beaucoup de choix. C'est leur vision des choses, mais ça peut très bien être tranché par un tribunal. La question qui se pose aujourd'hui, c'est de savoir si la commune est d'accord avec cet arrêté ou non. Si ce n'est pas le cas, il faut s'y opposer rapidement. Ce n'est pas la première fois que le Président voit ce genre de centre être proposé dans une zone résidentielle, non sans que cela soulève un certain nombre de griefs, souvent sur la quiétude des propriétaires voisins ou celle des personnes concernées dans le village parce qu'il y a une école à proximité, avec des enfants. De plus, il peut y avoir des chocs d'ethnies, même si l'Hospice garantit qu'il n'y aura pas de problème à ce niveau-là. Il y a des enfants qui passent à côté et on ne sait pas quelle influence ça peut avoir. Le Président précise qu'il n'a pas pour but d'avoir un discours radical d'extrême droite, mais il parle à titre d'habitué de ce genre de circonstances, qui sait ce que ce type de propositions peut provoquer comme choc chez les propriétaires voisins. Il ne veut pas, par conséquent, que l'État vienne dire au mois de novembre que ce n'est plus une proposition mais une réquisition, que tous les propriétaires voisins se ruent à la Mairie en demandant ce qu'il est possible de faire, et que la commune doive répondre qu'elle a manqué le délai et qu'il n'y a plus rien à faire. Ainsi, c'est une bonne chose que la décision ait été traitée par la commission, mais cette dernière aurait dû donner son préavis sur le fait de savoir si la commune veut ou non de ce centre. Cette information manque et il aurait tendance à proposer de renvoyer le sujet en commission urgente afin d'avoir une position ferme là-dessus.

Mme Odier se demande si, humainement, en tant que commune, on peut toujours s'opposer à ce genre de choses, c'est-à-dire à aider des gens qui sont en détresse, quand on a les moyens de le faire. On ne peut pas toujours voir le mal partout. Ce ne sont pas des brigands qui vont aller violer les petits garçons et les petites filles de l'école. Ce sont des gens en détresse et il faut aussi prendre cet aspect-là en considération.

Le Président est d'accord, mais cette discussion doit avoir lieu en commission.

M. Rapin demande à quelle date est fixée la prochaine séance de la commission. Celle-ci n'aura vraisemblablement pas lieu dans un délai suffisant.

Le Président le confirme, raison pour laquelle il faudrait convoquer en urgence. Si recours il y a, il faut aussi le temps de le rédiger. L'idée serait donc d'avoir sous une semaine une décision de la commission, sous deux semaines une décision prise par circulaire au Conseil municipal, puis de déposer une opposition valable dans les deux semaines qui suivent. C'est en effet très court.

M. Giacobino rejoint Mme Odier dans ses propos. Cela dit, un autre point discuté était de savoir dans quelles conditions Corsier pourrait accueillir ces gens. Il s'agit de faire entrer une cinquantaine de personnes dans ce local. D'un côté, on leur rend service en les hébergeant, mais les conditions de cet accueil posent la question de l'aide réelle qui est apportée à leur processus d'intégration.

Le Président réitère qu'il ne veut pas avoir un discours radical. Cela étant, il faut souligner que ces personnes suivent des formations, notamment linguistiques ou professionnelles, et une des problématiques principales qui ressortait dans d'autres communes, c'est l'éloignement avec le centre-ville de Genève, où ils vont devoir se rendre pour avoir des contacts réguliers avec des formateurs et des assistants sociaux. Or Corsier a une problématique avec les transports publics et ces personnes devront se déplacer en semaine en direction du centre-ville. Les loger en périphérie place donc déjà ces gens dans une situation de difficulté. On les héberge en effet dans un endroit où il n'y a finalement aucune accessibilité avec les activités, à part des commerces locaux, alors qu'au centre-ville ils auront accès à un plus grand panel d'activités. Le bien-être de ces personnes-là dépend aussi de ce type de réflexion. Encore une fois, ces discussions devraient avoir lieu en commission.

Mme Brand précise que ces points ont été discutés en commission et que des réponses ont été apportées : un lien sera fait avec le foyer d'Anières et l'idée n'est pas que ces personnes se déplacent en ville. Il y aura un travail qui sera fait sur place et des locaux ainsi que du personnel seront mis à disposition au foyer d'Anières. Tous les sujets évoqués ce soir ont été abordés en séance par les commissaires, même s'il est vrai que la commission n'a pas donné de préavis formel.

M. Vinzio indique qu'il fait confiance à l'Hospice général et à la police pour encadrer et sécuriser le centre. Cela dit, il faut prendre en considération, d'une part, l'extension de l'école et le fait qu'on ignore encore comment et par où vont se faire les travaux, et, d'autre part, le local voisin des pompiers, qui vont intervenir, partir et arriver. Par ailleurs, le local en sous-sol n'est pas adapté et en surface encore moins puisqu'il n'y a pas d'espace. Il est inapproprié de vouloir héberger 50 personnes dans ce local. Par conséquent, M. Vinzio se dit favorable à la proposition du Président de faire recours.

Le Président précise qu'il ne dit pas qu'il faille prendre la décision ce soir, mais il faudrait à tout le moins décider de renvoyer ce sujet en commission. N'étant pas membre de la commission concernée, il ignore si les commissaires ont suffisamment débattu, compte tenu aussi des informations fournies par l'Hospice général. Si c'est le cas, il serait envisageable de demander un préavis de la commission par voie de circulaire, par courriel, ce qui permettrait de solliciter très rapidement, sous une semaine, une décision du Conseil municipal. Cela permettrait de savoir où on va.

Mme Brand remarque que la présidente de la commission est Mme Ehretsmann, qui est excusée ce soir. En tant que vice-présidente, elle s'en remet aux commissaires. Il est vrai qu'il n'y a pas eu de vote. Des échanges ont eu lieu, qui portaient plutôt sur la façon d'accueillir ces personnes au mieux. Elle n'a pas entendu en commission de réactions du même type que ce soir, mais il faut que tout le monde puisse s'exprimer.

M. A. Sirolli, en tant que membre de la commission, estime qu'il faut que les commissaires se retrouvent. Il ne le dit pas parce que l'abri est juste en face de chez lui. Il comprend d'ailleurs très bien les propos de Mme Odier et de M. Giacobino, mais il lui semble opportun de convoquer rapidement la commission. Il n'est pas inquiet personnellement, mais il faut en discuter. Loger ces personnes dans un abri PC, pour eux, ce n'est pas une bonne solution. Il s'agira également de les occuper pendant le week-end. On va demander aux associations de Corsier de présenter des programmes pour les occuper. C'est aussi un souci. Corsier se trouve à 15 km de Genève, et il n'y a rien en dehors des commerces présents tout autour. Il faut se demander comment ces gens seront occupés.

M. Peccoud indique qu'il est aussi membre de cette commission. Les points évoqués ce soir avaient en effet été soulevés, notamment les conditions d'accueil pas très humaines, les activités à proposer à ces personnes durant le week-end, le fait qu'il n'y ait que deux agents de sécurité pour 60 personnes. Il peut y avoir des débordements qui seraient difficiles à gérer, et l'abri se trouve proche d'une école, avec des enfants qui passent par là. Le fait qu'il s'agisse d'hommes peut aussi effrayer. Tous ces points ont fait l'objet de discussions en commission et il faut maintenant répondre à cet arrêté.

M. Baumberger souhaite rappeler que l'arrêté se fonde sur une loi fédérale, la loi sur l'asile. Si la commune décide de faire recours, par définition, ça prendra un certain temps. Or l'arrêté est exécutoire. Cela signifie que, même si un recours est déposé, le temps que les tribunaux tranchent, il pourrait déjà y avoir des gens dans l'abri.

Le Président relève que, d'un point de vue juridique, il est précisé que la décision « est exécutoire nonobstant recours ». Normalement, le recours a un effet suspensif, mais ce n'est pas le cas en l'espèce. Ici, malgré un recours, l'arrêté pourra être exécuté. Cela dit, si recours il y a, il est possible d'exiger qu'un tribunal prononce l'effet suspensif. Certes, il est très difficile d'obtenir un tel jugement. Il faut justifier d'une pesée des intérêts et d'un intérêt public. Il peut toutefois être envisageable d'obtenir l'effet suspensif, par exemple si

pour faire venir de telles personnes il faut investir dans des travaux de rénovation importants, ou en arguant que de toute façon on sait que, une fois que les personnes sont logées dans le centre, si on obtient gain de cause dans une procédure, il devient extrêmement difficile de les en faire sortir. Quoiqu'il en soit, l'effet suspensif ne l'inquiète pas puisque, pour l'instant, l'État dit que l'abri sera réquisitionné dans le futur et il n'y a donc pas d'urgence a priori. L'abri ne sera peut-être pas sollicité dans les six mois. Ce qui est plus inquiétant, c'est qu'on ne puisse pas s'y opposer plus tard, quand l'État viendra dire que des personnes seront placées à Corsier. Il faut agir maintenant pour anticiper un potentiel problème à l'avenir.

M. Jaccard souhaite rebondir sur les propos du Président quant aux travaux. Il faut préciser que l'abri est aux normes. Il est testé tous les ans, notamment pour vérifier son étanchéité, le bon fonctionnement du groupe électrogène, la quantité de mazout, etc. L'éclairage est bon également. S'il y a une guerre demain, il ne sera pas question d'ajouter des signalisations pour les sorties de secours et des détections d'incendie. Il s'agit toutefois d'un autre cas, puisque l'abri est réquisitionné pour y héberger des personnes en grande difficulté. L'Hospice général va donc faire en sorte que l'abri soit conforme à ses propres normes, à ses frais, dans le but d'y installer des personnes. Cela signifie qu'ils vont ajouter des inscriptions « sortie de secours » et des détecteurs à incendie. Il y a une différence entre les normes de l'abri pour son usage en temps de guerre et celles qui prévalent pour l'accueil de réfugiés.

M. Rapin pense qu'effectivement, avant de déterminer si la commune fait le recours ou non, il faut entendre la position des commissaires. La commission doit se prononcer pour savoir si l'arrêté est validé ou si un recours sera déposé.

Le Président partage tout à fait cet avis. Il ne s'agit pas de prendre une décision ce soir, mais de permettre au débat de se tenir. Mme Brand et les membres de la commission pourraient fixer une séance à brève échéance.

M. Rapin rappelle qu'il est aussi envisageable de procéder via circulaire, si les commissaires estiment disposer de suffisamment d'informations pour le faire.

Le Président propose que les commissaires concernés se retrouvent en aparté à la fin de la séance du Conseil pour décider des modalités les plus adéquates.

Mme Brand y est favorable et les membres de la commission se retrouveront donc en fin de séance pour en discuter.

Voie Bleue et Quai de Corsier

Le Président passe la parole à M. Muscionico pour les autres points consignés dans le tableau des suivis.

M. Muscionico explique que deux autres points sont en effet en cours. Le premier concerne la Voie Bleue et le Quai de Corsier. Il cède la parole à l'exécutif pour un retour sur ce sujet.

M. Baumberger indique qu'aucun développement majeur n'a eu lieu concernant la Voie Bleue depuis la dernière séance du Conseil, mais que l'occasion est donnée de rappeler les bases sur lesquelles se fonde ce projet :

- 1) Il est destiné aux utilisateurs de la mobilité douce, à savoir les piétons, les usagers des transports publics et les cyclistes. Les automobilistes ne sont pas concernés et aucune place de stationnement n'est prévue pour eux. Au contraire, la suppression de 19 places de stationnement sur le quai est prévue, qui seront compensées seulement partiellement par un réaménagement du parking de la Baie de Corsier, en discussion actuellement avec Collonge-Bellerive.
- 2) Le projet est à l'essai pour une période de trois ans, au terme desquels un bilan sera tiré et l'avenir de la ligne défini.

- 3) Le projet doit se faire sans consentir d'investissements, dans des infrastructures existantes compte tenu de son caractère expérimental. Cela signifie aucun frais destiné aux infrastructures.
- 4) Le projet est financé par des privés, par la commune de Bellevue et plusieurs autres communes proches des débarcadères. Tous ces partenaires donnent une garantie de déficit au prestataire CGN, lequel ne fait que couvrir ses charges, sans aucun profit.
- 5) Les habitants des communes participant au financement bénéficieront de tarifs préférentiels pour la traversée.

A noter enfin que les estimations de fréquentation de l'étude réalisée par 6t – bureau de recherche sont à disposition sur le site Internet de la commune puisque la CGN a donné son accord pour une publication de ce rapport. L'étude fait état d'une fréquentation de 150 à 300 déplacements par jour, ce qui représente entre 100 et 200 personnes par jour.

M. Muscionico rappelle que, toujours dans ce point-là, il est question d'études d'impact qui sont toujours attendues.

M. Baumberger le confirme et précise qu'elles doivent arriver très prochainement. Il rappelle en outre que l'étude de 6t a été commandée par la CGN. Il fallait donc l'autorisation de la CGN pour la rendre publique, notamment par une mise à disposition sur le site Internet, autorisation que la commune a reçue la semaine dernière. De même, dès que les études d'impact seront disponibles et qu'elles auront été libérées, l'exécutif en parlera au Conseil.

Groupement du SIS

M. Muscionico indique qu'un troisième et dernier point se trouve au tableau des suivis, à savoir l'intégration au groupement du SIS. Il est question d'un point de situation au premier semestre 2024.

M. Baumberger réitère, comme il l'a dit lors de la dernière séance, que la phase initiale du projet a été lancée. Quatre communes pilotes vont y participer et cela prendra environ 16 à 18 mois. Il pourra faire un rapport en 2024, mais il n'y aura pas grand-chose à en dire, si ce n'est que le projet est en cours.

Ce point ne suscitant aucune question, **le Président** passe la parole à M. le Maire.

4. COMMUNICATIONS DE L'EXECUTIF

M. le Maire indique que l'exécutif a moins de communications à transmettre ce soir que lors du conseil de septembre. Il profite toutefois d'avoir la parole pour souhaiter un bon retour à Mme Monique Ferrari, conseillère municipale suppléante, et la bienvenue à Mme Anne-Dominique Paschoud qui étrenne ce soir son nouveau rôle. Toutes deux montrent par l'exemple l'intérêt d'avoir introduit cette fonction de suppléant dans le règlement du Conseil municipal puisque, dans le cas contraire, l'assemblée n'aurait pas pu siéger au complet ce soir.

Fête de la Courge

M. Jaccard relève que la Fête de la Courge a été une très grande réussite. La soupe, qui est offerte aux citoyens, a permis de récolter CHF 2'050.- de dons pour la Classe solidaire de Bois-Caran, un montant que l'exécutif a décidé d'arrondir à CHF 2'500.-. Tous ceux qui ont participé à cette réussite sont remerciés, et tout particulièrement Mme Boldrini, qui a fourni un travail énorme, ainsi que tout le service technique et M. Raphaël Collomb, qui ont travaillé toute la journée, de même que les pompiers. A midi, il y avait 800 voitures dans le parking et le bus qui faisait la navette était plein. Quelques petits couacs ont été rapportés en lien avec ce bus et d'autres propositions seront faites pour l'année prochaine.

Le Président souhaiterait connaître la fréquentation de la Fête de la Courge.

M. Jaccard indique que 7'000 à 8'000 personnes sont venues. A midi, il y avait plus de 800 personnes assises pour manger, et 800 voitures au parking, sans compter celles qui se trouvaient aussi à la route du Lac, au chemin de Pré-Puits et à d'autres endroits. Il y avait énormément de monde. Il remarque en outre qu'il a oublié de remercier les marchands, qui ont vraiment joué le jeu lors de cet événement.

Inauguration du pavillon

Comme les conseillers ont pu le constater, Mme Anne Hiltbold n'a pas pu assister à l'inauguration en raison d'un problème personnel. L'événement s'est bien déroulé et les personnes présentes étaient contentes de cette visite. Il remercie les conseillers qui y sont venus ainsi que toutes les personnes qui ont travaillé à cette occasion.

5. RAPPORTS DE SEANCE DE COMMISSION ECRITS ET RAPPORTS D'OBJET ECRIT

Le Président remercie tout d'abord Mme Brand pour son rapport oral de la commission sociale concernant l'abri PC et l'Hospice général.

Commission Agriculture, Environnement et Développement durable du 24 avril 2023

En l'absence de remarques, **le Président** met au vote le rapport.

Le rapport est approuvé à la majorité, par 13 voix pour et 1 abstention.

Commission Urbanisme, Constructions et Patrimoine du 7 juin 2023

En l'absence de remarques, **le Président** met au vote le rapport.

Le rapport est approuvé à la majorité, par 13 voix pour et 1 abstention.

Commission Transports, Sécurité et Mobilité du 28 août 2023

En l'absence de remarques, **le Président** met au vote le rapport.

Le rapport est approuvé à la majorité, par 12 voix pour et 2 abstentions.

Le Président signale que les rapports écrits ont fait l'objet de discussions au sein du Bureau du Conseil, notamment quant à leur longueur et à la manière dont ils doivent être tenus. Le Bureau propose que chaque parti en discute en son sein afin de pouvoir alimenter la discussion et en reparler au Bureau du mois de novembre, ce qui permettra de guider l'administration sur le type de rapports qui devra être rendu. Un point sera donc fait au mois de novembre sur cette question.

Passant au point suivant de l'ordre du jour, il cède la parole à M. le Maire.

6. PRESENTATION DU PROJET DE BUDGET 2024

M. le Maire explique que l'exécutif propose, comme il en a pris l'habitude depuis plusieurs années, d'aborder le projet de budget 2024 au travers d'une présentation mise en ligne sur CMNet. Celle-ci s'éloigne un peu des chiffres arides pour présenter une vision plus globale et un éclairage du projet de budget par certaines politiques publiques ou natures de comptes.

Mme Agabu rejoint la séance à 19h50.

Le détail de ce projet de budget sera bien entendu passé au crible par la commission des finances, qui se réunira jeudi prochain.

A noter encore, en préambule, que les revenus fiscaux sont ceux de l'estimation transmise par l'État en juin dernier et que des modifications pourraient encore intervenir avec des demandes complémentaires des commissions ou de l'Exécutif d'ici à la seconde commission des finances, agendée le 2 novembre.

Chiffres essentiels

Sur le plan des revenus, ils sont prévus à hauteur de 15,72 millions de francs. C'est une confirmation du saut important connu par les revenus fiscaux. Pour rappel, les comptes 2021 affichaient 5 millions de moins. Les charges, quant à elles, n'ont heureusement pas pris le même ascenseur et elles restent sous contrôle, à 11,34 millions de francs.

Quelques options prioritaires expliquent l'accroissement d'un peu plus de CHF 800'000.- par rapport au budget précédent. Il en résulte par conséquent un résultat prévisionnel positif de 4,38 millions. Enfin, les investissements prévisionnels sont conséquents, à hauteur de 7,8 millions de francs. Ils sont le prélude aux exercices futurs, puisque près de 57 millions de francs d'investissements sont prévus d'ici 2028, lorsque l'agrandissement de l'école sera finalisé.

Charges prévisionnelles

Il est toujours intéressant de visualiser d'où viennent les ressources et à quoi elles sont utilisées. Le graphique présenté permet d'illustrer la répartition des charges de la commune par nature et appelle quelques constats, dont certains seront développés plus tard.

Les charges liées au personnel se maintiennent à une proportion proche de 25 %, ce qui correspond à un certain standard pour une commune de la taille de Corsier.

Les biens, services et marchandises, autrement dit les dépenses qui permettent à la commune de fonctionner et d'entretenir son patrimoine et son territoire, constituent une part de moins en moins importante des charges. De 29 %, elles tombent à 25 %. Elles s'accroissent tout de même d'environ CHF 120'000.- et atteignent plus de 3 millions de francs.

Les amortissements sont toujours en diminution contrôlée, conformément à la politique d'anticipation suivie par l'exécutif. Les amortissements complémentaires proposés ces dernières années ont permis de poser les conditions-cadres nécessaires à une bonne gestion financière. Il s'agira en effet d'absorber l'importante charge d'amortissements en lien avec les grands investissements à l'horizon 2028, tout en garantissant un bon niveau d'autofinancement.

Les charges financières restent stables et pourront être contenues à un niveau raisonnable, compte tenu de la capacité d'autofinancement de Corsier. Celle-ci pourrait représenter près de 20 millions sur cinq ans, soit environ un tiers des investissements prévus.

La part des subventions, qui comprennent les charges liées et les aides ponctuelles, est la plus importante du budget communal puisqu'elles représentent à présent 33 % de celui-ci. Cette hausse résulte notamment de la participation plus conséquente de Corsier à la péréquation intercommunale et à la poursuite de l'effort en faveur de la petite enfance.

Revenus prévisionnels

Ce graphique est le pendant de l'illustration précédente au niveau des revenus de la commune. Les proportions entre les différentes natures montrent l'accroissement de la dépendance de la commune aux revenus fiscaux. Ceux-ci représentent 85 % des ressources, contre 78 % au budget 2023. Pourtant, ils sont en diminution de CHF 900'000.-, principalement en raison d'une baisse prévisionnelle de l'impôt sur la fortune des personnes physiques de près d'un million de francs. Cela permet de rappeler l'importance de conserver des ressources alternatives, telles que les revenus locatifs de Prés-Grange, qui se retrouvent sous les revenus financiers. A noter encore que les revenus fiscaux sont basés sur la deuxième estimation de l'Administration fiscale cantonale (AFC), élaborée en juin. Ils seront appelés à être ajustés, et ceci se fera en commission des Finances.

Politique du personnel

L'exécutif entend poursuivre la politique salariale menée depuis cinq ans, qui est basée sur la réalisation des objectifs annuels des collaborateurs et sur la valorisation de leur travail. Le budget prend donc en compte l'indexation des salaires et de possibles augmentations et gratifications. Il intègre également un nouveau poste. Par ailleurs, des collaborateurs atteindront l'âge de la retraite d'ici à janvier 2025. Il est par conséquent prévu des périodes de transition entre les futurs retraités et leurs remplaçants, choix qui implique un cumul des salaires pour un même poste pendant quelques mois.

Petite enfance

Pour la petite enfance, Corsier offrira en 2024 trois places supplémentaires. La demande de la population corsesioise est toujours présente et la commune essaie d'y répondre au gré des opportunités. Dans le cas présent, ces trois places seront rachetées à une commune voisine. La crèche n'étant pas le mode de garde adapté à tous, des alternatives sont toujours proposées avec le jardin d'enfants La Pomme, qui offre des possibilités de garde aux horaires de plus en plus étendus pour répondre aux besoins des jeunes parents, et les mamans de jour gérées par l'association Koala. L'exécutif a décidé d'augmenter d'une à cinq le nombre de places à disposition des Corsiérois dans cette structure.

Social, jeunesse et aides

Beaucoup d'actions sont regroupées sous ce titre. Le Service Social Littoral prend ses marques sur le territoire élargi des communes de CoHerAn & Co. Le budget intègre donc de manière plus précise qu'en 2023 les frais de fonctionnement du service ainsi que les aides délivrées. Le budget intègre également l'effort souhaité par le Conseil municipal d'apporter une aide plus importante à des projets d'aide en Suisse et à l'étranger. Sur le plan des transports, les CFF ont mis fin au système des cartes journalières délivrées aux guichets des communes, qui seront remplacées par des cartes en ligne. Pour les TPG, les subventions d'abonnements annuels à hauteur de CHF 150.- sont reconduites aux mêmes conditions qu'en 2023. Pour le sport, enfin, répondant à une demande du Tennis Club de Corsier, une réfection d'un court et du mur a été budgétée.

Manifestations

Le magnifique succès de la Fête de la Courge n'empêche pas de vouloir gommer encore quelques imperfections d'organisation. Un complément financier est donc souhaité, comme pour la fête de Noël. En complément des événements traditionnels, tels que les Promotions ou l'Escalade, les manifestations plus récentes, comme Mélodies sur les rives et les Rencontres de l'exécutif, qui ont trouvé leur public, seront reconduites en 2024. Enfin, en cette dernière année complète de la législature, un budget a été prévu pour le voyage du Conseil municipal. Vu la récente nomination des membres suppléants au Conseil municipal, le montant dévolu à ce voyage devrait peut-être faire l'objet d'une discussion en commission des finances.

Sécurité, routes et bâtiments

Sur le plan de la sécurité, une somme conséquente est prévue pour les mandats aux entreprises de sécurité, dont 25 % pour des actions temporaires au gré des besoins. Celles-ci viennent en complément du travail des APM, dont le budget augmente également légèrement. Poursuivant le travail entrepris en 2023 dans le domaine de la gestion des déchets, le budget prévoit les moyens nécessaires à la réalisation de trois écopoints. Une étude a été réalisée pour définir les meilleurs emplacements selon la densité de la population concernée par la nouvelle infrastructure. Un nouveau petit tracteur avec cabine est également prévu au budget, pour permettre au pôle technique de travailler dans de meilleures conditions, notamment en cas de précipitations. Enfin, une réadaptation des budgets énergie et combustibles a été réalisée, corrigeant sur la base d'une analyse plus fine les montants qui avaient été budgétés en 2023.

Amortissements et péréquation

Grâce aux amortissements complémentaires réalisés depuis quatre ans, la charge d'amortissements ordinaires continue de se réduire. Elle traduit la politique suivie par l'exécutif, qui consiste à dégager les moyens nécessaires pour absorber les importantes charges d'amortissement qui devront être assimilées dès 2028, après l'achèvement du projet d'agrandissement de l'école. Moins réjouissante, mais prévue, l'évolution de la péréquation intercommunale. La hausse massive des revenus fiscaux communaux a un impact sur la capacité financière de Corsier, qui se répercute sur sa contribution à la péréquation. Pour 2024, cette forte hausse sera absorbée en grande partie par la dissolution de la provision qui avait été constituée lors du bouclage des comptes de l'exercice 2022.

Revenus

L'exécutif est resté fidèle à sa ligne de conduite et n'a pas touché aux prévisions fiscales fournies par l'AFC. Ces prévisions font état d'une réduction importante des prévisions, de près d'un million de francs, qui s'apparente presque à une correction normale de l'explosion connue en 2022. A noter que ces prévisions seront affinées par suite de la troisième estimation de l'AFC, qui parviendra à la commune dans la seconde quinzaine d'octobre. Elle sera bien entendu présentée à la commission des finances. Le centime additionnel reste fixé à 34 centimes, entérinant la baisse votée en 2023. L'exécutif est favorable à ce statu quo au vu des investissements prévus, dans l'optique de préserver la capacité d'autofinancement de la commune. Enfin, il convient de relever que la taxe professionnelle communale n'apparaît plus dans ce budget, par suite de la décision de suppression votée par le Grand Conseil.

Investissements

Comme déjà évoqué, les investissements prévisionnels sont importants en 2024. Ils sont en phase avec l'évolution de la population, notamment pour l'agrandissement de l'école et le développement de la commune. M. le Maire ne s'étendra pas sur tous les projets en cours ou en intention. Ils pourront être passés au crible lors des travaux de commission. Il en rappelle toutefois quelques-uns qui illustrent le dynamisme de Corsier : l'agrandissement de l'école, les projets d'aménagements (tels que la pacification du quai, la sécurisation du centre du village, la réorganisation et l'embellissement du cimetière, et le verdissement des extérieurs de Prés-Grange), la rénovation et la réaffectation des deux corps de la Villa Hoffman.

Conclusion

En synthèse, ce projet de budget 2024 consolide les revenus fiscaux de la commune et confirme la hausse massive de la péréquation. Ce budget s'adapte à l'évolution et au développement de la commune, lesquels se traduisent par un volume d'investissements très important. Il reflète la volonté d'offrir des prestations adaptées à la population, et de lui venir en aide en cas de besoin.

M. le Maire rappelle que ce budget est avant tout celui de l'exécutif, même si certains souhaits du Conseil municipal y ont déjà été intégrés. Si les commissions expriment des demandes spécifiques, elles seront listées et transmises à la commission des finances qui décidera de les intégrer ou non au projet de budget. Tous les documents utiles ont déjà été transmis aux membres de la commission des finances vendredi dernier en version papier avec les comptes détaillés. Ils sont également sur CMNet, sous la séance de jeudi. Pour l'ensemble du Conseil municipal, tous les documents relatifs au projet du budget 2024 seront également mis sur CMNet dès demain.

M. le Maire remercie l'assemblée de son attention.

Le Président ouvre la discussion.

M. Vinzio observe que l'exécutif a indiqué que ce projet de budget consolidait les revenus fiscaux. Il demande si la commune dispose d'une matrice des risques et, si c'est le cas, si celle-ci comprend les risques financiers. En effet, Corsier présente une forte dépendance aux revenus fiscaux et la commune dépend d'un, deux, voire trois grands contributeurs. Il souhaiterait par conséquent savoir comment ce risque élevé est géré dans la stratégie de financement de la commune, pour 2024 mais aussi pour les années qui viennent. Par ailleurs, le salaire du personnel a été évoqué et M. Vinzio demande s'il est possible de mettre à disposition les grilles de salaires, comme le font l'État et la Ville de Genève sur leurs sites Internet respectifs, pour que les conseillers et les conseillères puissent se faire une idée de ces dernières.

M. Lassaue explique qu'il n'existe pas de matrice de risques, puisqu'il n'y a pas de possibilité d'agir sur cette question. Cela dit, la commune essaie de garder une prudence dans les revenus, qui a déjà été expliquée les années précédentes, car il est relativement nouveau que Corsier ait un tel excédent de revenus par rapport aux charges. Il s'agit de conserver une certaine retenue sur les dépenses et les charges qui sont principalement pérennes, pour ne pas entamer cet excédent apparu depuis peu. Par ailleurs, M. le Maire a souligné la diversification des revenus de la commune, qui est un autre point important. Cela comprend notamment les revenus qui proviennent de Prés-Grange, un patrimoine financier qui apporte au moins une certaine diversité et une petite marge par rapport aux 85 % représentés par les revenus fiscaux.

Après avoir consulté l'exécutif et M. Lassaue, **le Président** annonce qu'une réponse à la question de M. Vinzio sur la grille salariale sera apportée lors de la prochaine séance.

M. Muscionico, en sa qualité de président de la commission des finances, rebondit sur les propos de M. Lassaue en réponse à la question de M. Vinzio quant aux risques. Ce qui pilote les séances de la commission est basé sur le risque. Aujourd'hui, le risque est favorable, avec des revenus fiscaux imprévus. Les réflexions de la commission, l'année dernière déjà, consistaient à se demander vers quoi la commune peut s'engager sans courir de risque, compte tenu de la précarité de ces revenus qui peuvent varier d'un jour à l'autre et que la commune ne maîtrise pas. Le budget présenté l'année dernière était certes un peu plus ambitieux que l'année précédente, mais la commission est restée consciente des risques qui pourraient être encourus si le budget présenté devenait très dépensier. L'autre aspect, qui a été présenté par M. le Maire, ce sont les amortissements anticipés que Corsier effectue parce qu'elle a les moyens de le faire. Il est positif d'utiliser l'argent de cette manière puisque cela ôte du risque et met la commune en position beaucoup plus favorable pour amortir les investissements futurs qui ont été décidés autour de cette table. Ainsi, effectivement, il n'y a pas de matrice de risques, mais le risque financier est inhérent au budget de la commune et, à ce titre, il est toujours pris en compte et il se trouve au cœur des discussions de la commission des finances.

Le Président remercie l'exécutif pour sa présentation. Il met au vote le renvoi du projet de budget 2024 en commission des finances.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le renvoi du projet de budget 2024 en commission des finances.

7. DELIBERATION – CREDIT D'ETUDE COMPLEMENTAIRE DE 300'000 FRANCS POUR LA CREATION D'UNE ZONE A TRAFIC MODERE ET LE REAMENAGEMENT DU QUAI DE CORSIER

M. Baumberger rappelle que le projet de pacification du quai a déjà franchi plusieurs étapes au niveau du Conseil, depuis le lancement de la réflexion sur la création de zones à trafic modéré dans les périmètres du village et du port, en 2019.

Les conseillers ont ainsi voté un premier crédit d'étude de CHF 150'000.- il y a deux ans, sur la base de travaux d'aménagement d'environ un million de francs. Ce crédit a permis le lancement d'un appel d'offres public sur invitation, la désignation d'un groupe de

mandataires, puis l'analyse et le développement de l'avant-projet, ainsi qu'un sondage en ligne auprès de la population.

Ceux-ci ont été présentés à la commission d'urbanisme (CUCP), puis l'avant-projet a fait l'objet d'une présentation publique en juin 2023.

À la suite de la présentation publique et du premier atelier participatif organisé, l'avant-projet a évolué et a été présenté à nouveau à la commission d'urbanisme. La CUCP a préavisé positivement l'extension du périmètre, incluant la totalité du quai jusqu'au parking de la Baie de Corsier, et l'importance des aménagements. Parmi ceux-ci, les accès à l'eau, permettant d'offrir des alternatives aux zones de baignade sauvage actuelles, c'est-à-dire des zones autorisées et ne présentant aucun risque, notamment eu égard au passage des bateaux de la CGN, des plantations favorisant la biodiversité et une valorisation de l'esplanade.

Afin de pouvoir mener à bien ces développements, un crédit d'étude complémentaire est nécessaire, lequel est demandé ce soir au Conseil. Il inclut tant les honoraires des mandataires spécialisés que les moyens de communication en faveur de la population.

L'exécutif remercie le Conseil du bon accueil qu'il réservera à cette délibération.

M. A. Sirolli aurait souhaité que le coût du contrôle des véhicules soit partagé entre les deux délibérations et qu'on ne retrouve pas le même montant sur chacune d'elle, à moins bien entendu que cela n'ait coûté CHF 27'500.- pour le quai et CHF 27'500.- pour la centralité.

M. Lassaue explique que les CHF 27'500.- ne sont mentionnés que pour redonner l'historique de ces projets, mais ils ne sont pas inclus dans le crédit d'étude global. Au moment de la consolidation, on pourrait les partager sur les deux projets, puisqu'ils avancent de manière plus ou moins parallèle.

Le Président relève que les coûts d'investissements finaux engloberont l'ensemble des crédits d'étude, donc ces frais seront absorbés tôt ou tard.

M. A. Sirolli souligne qu'il ne doute pas qu'ils soient absorbés, mais il aurait aimé un partage. Un crédit complémentaire est demandé et les conseillers se fondent sur le total des sommes qui sont engagées. En l'espèce, ça représente un peu plus de 10 % du montant de l'investissement, qui est de 4,2 millions de francs. Il aurait souhaité que ça puisse être partagé entre les deux délibérations, mais il prend note que ce sera fait plus tard.

Le Président propose de passer au vote. En l'absence d'objections ou d'autres remarques, il procède à la lecture du dispositif de la délibération.

Délibération

Crédit d'étude complémentaire de 300'000 francs pour la création d'une zone à trafic modéré et le réaménagement du Quai de Corsier

Vu le crédit d'étude du 18 juin 2019 de 27'500 francs destiné à initier une réflexion sur la création de zones à trafic modéré au centre du village et sur le Quai de Corsier et à procéder à des comptages routiers fiables ;

Vu les études réalisées par le bureau CITEC sur la base de ce mandat et le rapport du 18 décembre 2019 élaboré par ledit bureau d'ingénieurs mobilité (Annexe 1) ;

Vu le crédit de 150'000 francs destiné à étudier la création d'une zone à trafic modéré et le réaménagement du Quai de Corsier, voté par le Conseil municipal le 12 octobre 2021 et approuvé par le Département de la cohésion sociale le 30 novembre 2021 ;

Vu l'estimation du coût prévisionnel de ce projet, lors du vote du crédit d'étude, à environ 1'000'000 F ;

Vu l'appel d'offres public sur invitation lancé en juillet 2022 pour une étude de réaménagement du quai de Corsier (Annexes 2 et 3) ;

Vu le mandat confié au consortium Varia, bureau de paysage, edms, ingénieurs civils et RR&A, ingénieurs conseils en mobilité, lauréat de l'appel d'offres ;

Vu la présentation du consortium à la commission urbanisme, constructions et patrimoine du 29 mars 2023 (Annexe 4) faisant état du bilan des premières réflexions sur l'aménagement du Quai et sur les résultats du sondage à la population ;

Vu la présentation publique du 16 juin 2023 ;

Vu la présentation de l'avant-projet à la commission urbanisme, constructions et patrimoine du 20 septembre 2023 (Annexe 6) et les différentes options et variantes proposées, consacrant une extension du projet tant au niveau du périmètre (totalité du quai) que des aménagements (accès à l'eau, roselières, esplanade centrale, etc.) ;

Vu le préavis de ladite commission d'étudier le projet ambitieux présenté et chiffré à hauteur de 4,2 millions, hors honoraires des mandataires ;

Vu la nécessité de prévoir un crédit d'étude complémentaire pour finaliser le projet (phase SIA 31 à 33), en rapport avec l'évolution de ce dernier, et le préavis positif de la commission pour une telle demande de crédit ;

Vu le plan financier et le comparatif des cahiers des charges présentés à la commission lors de l'audition du 20 septembre 2023, chiffrant le montant des honoraires globaux des mandataires à 405'000 francs TTC (Annexe 6, p. 32 à 34) ;

Vu la nécessité de prévoir un montant supplémentaire pour la communication (séances publiques, tout ménage, etc.) et les ateliers participatifs, ainsi que d'éventuels imprévus, portant le montant total prévisionnel à 450'000 francs, dont à déduire le crédit d'étude déjà voté à hauteur de 150'000 francs, soit un solde de 300'000 francs ;

Conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

Le Conseil municipal décide

À la majorité simple

par 15 oui, 0 non et 0 abstention, sur 16 Conseillers municipaux présents

1. De procéder à une étude complémentaire pour la création d'une zone à trafic modéré et le réaménagement du Quai de Corsier.
2. D'ouvrir au Maire un crédit de 300'000 F destiné à cette étude complémentaire.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.
5. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon.
6. D'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de 300'000 F afin de permettre l'exécution de cette étude.

8. CREDIT D'ETUDE DE 75'000 FRANCS POUR LA CREATION D'UNE ZONE DE RENCONTRE ET LE REAMENAGEMENT D'UN PERIMETRE AU CENTRE DU VILLAGE

M. Baumberger explique que la centralité villageoise avait également fait l'objet de l'étude de 2019, qu'il évoquait précédemment. Au contraire de l'aménagement du quai, celui du centre du village a réduit son périmètre d'intervention. Il y a deux raisons à cela. Contrairement à ce qui avait été envisagé, une part importante du village ne remplit pas les conditions minimales permettant d'envisager la création d'une zone de rencontre à 20 km/h. Celle-ci nécessite en effet une densité de mouvements piétonniers nettement plus importante. Second point, une modification du trajet du bus est nécessaire pour envisager de changer le caractère et la fonctionnalité de la place de la poste et du chemin Neuf.

Un crédit d'étude complémentaire est toutefois également demandé au Conseil ce soir, car la commission transports, sécurité et mobilité (CTSM) a préavisé positivement le projet de réaménagement des zones villageoises des routes de Corsier et du Lac dans sa version la plus ambitieuse, rendant le piéton prioritaire sur ces deux tronçons desservant les groupes scolaires et la mairie.

L'exécutif espère que cette demande recevra l'assentiment du Conseil.

Le Président attire l'attention des conseillers sur le fait qu'il s'agit aujourd'hui de se concentrer sur la problématique de la route du Lac, entre la maison de Denis Waechter et la Mairie, et du chemin du Château à partir du Clin d'œil jusqu'au passage piéton qui fait le lien entre les deux écoles. Compte tenu notamment de la problématique du bus, il a fallu subdiviser l'analyse et c'est sur ce tronçon en T que l'étude sera tout d'abord effectuée. C'est ce qui figure dans les motifs de la délibération, en fin de page 1.

M. A. Sirolli demande si la réfection du trottoir qui part de la sortie du parking jusqu'à la route de Thonon a été intégrée. Ce trottoir est en très mauvais état et il est impossible pour deux poussettes de s'y croiser.

Le Président indique que la question a été abordée. Il faudrait refaire l'historique pour l'expliquer. En résumé, il y avait un projet « ambitieux », qui a été évoqué, mais aussi un projet « light », qui prévoyait d'abord des portes d'entrée, qui étaient délimitées notamment par le passage piéton des deux écoles. Il y a un problème de largeur effectivement sur le trottoir évoqué. Dans l'urgence, il s'agit toutefois de traiter uniquement du tronçon devant l'école. Comme cela a été évoqué au caucus du groupe, le sujet de ce trottoir sera réintégré ultérieurement dans l'analyse globale de toute la centralité, et il y veillera personnellement, en tant que président.

M. Baumberger complète en ajoutant que, lors des discussions, il a également été question de l'agrandissement du nouveau groupe scolaire. En effet, on sait qu'après cet agrandissement, il y aura une réfection totale de la route qui sera faite par rapport au trafic des camions. Cette discussion n'a donc pas été intégrée à ce stade, mais elle a bien eu lieu.

En l'absence d'autre remarque, **le Président** procède à la lecture de la délibération.

Délibération

Crédit d'étude de 75'000 francs pour la création d'une zone de rencontre et le réaménagement d'un périmètre au centre du village

Vu le crédit d'étude du 18 juin 2019 de 27'500 francs destiné à initier une réflexion sur la création de zones à trafic modéré au centre du village et sur le Quai de Corsier et à procéder à des comptages routiers fiables ;

Vu les études réalisées par le bureau CITEC sur la base de ce mandat et le rapport du 18 décembre 2019 élaboré par ledit bureau d'ingénieurs mobilité (Annexe 1) et le complément d'étude du 28 mai 2020 (Annexe 2) ;

Vu le préavis de la commission transport, sécurité, mobilité du 6 septembre 2021 suite à la présentation du mandataire (Annexe 3) souhaitant approfondir le projet d'aménagement et de centralité du village, mandater le bureau CITEC pour poursuivre son étude et enjoignant l'Exécutif à prévoir une ligne budgétaire dans le budget 2022 de la commune à cet effet ;

Vu la séance conjointe des commissions transport, sécurité, mobilité et urbanisme, constructions et patrimoine du 8 décembre 2021 validant la poursuite des études en envisageant une modification du trajet du bus au centre du village ;

Vu l'audition des représentants des Transports publics genevois (TPG) lors de la séance conjointe des commissions transport, sécurité, mobilité et urbanisme, constructions et patrimoine du 26 septembre 2022 et les options d'itinéraire du bus G pouvant être étudiées pour desservir le centre du village ;

Vu le souhait de la commission transport, sécurité, mobilité de ne pas attendre une décision sur un nouveau trajet du bus G dans le village pour initier les travaux de sécurisation et réaménagement des routes du Lac et de Corsier ;

Vu les préavis de ladite commission, lors de sa séance du 31 octobre 2022, validant les principes généraux du projet, notamment la réalisation d'une zone de rencontre sur les routes du Lac et de Corsier entre le passage à piétons de l'école et les carrefours avec le chemin Neuf ;

Vu la présentation des mandataires (CITEC et ADR) lors de la commission transport, sécurité, mobilité du 19 juin 2023 (Annexe 4) et le préavis de ladite commission retenant la variante 6 (projet le plus ambitieux), pour un coût estimatif de 972'200 à 1'215'000 francs ;

Vu les études réalisées à ce jour imputant le budget de fonctionnement 2023 d'un montant arrondi de 17'000 francs qui devraient être intégrées au crédit d'étude global ;

Vu la demande d'avenant du 31 août 2023 des mandataires pour poursuivre le développement de l'avant-projet, conformément au préavis de la commission transport, sécurité, mobilité du 19 juin 2023, d'un montant arrondi de 42'000 francs (Annexe 5) ;

Vu la nécessité de faire appel à un bureau de géomètre pour faire un relevé topographique précis du périmètre du projet dont les honoraires sont évalués à 12'000 francs ;

Vu la prise en compte d'un montant de 4'000 francs « divers et imprévus », portant le montant total du crédit d'étude à 75'000 francs (17'000 + 42'000 + 12'000 + 4'000) ;

Conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

Le Conseil municipal décide

À la majorité simple

par 15 oui, 0 non et 0 abstention, sur 16 Conseillers municipaux présents

1. De procéder à une étude complémentaire pour la création d'une zone de rencontre et le réaménagement d'un périmètre au centre du village.
2. D'ouvrir au Maire un crédit de 75'000 F destiné à cette étude.

3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.
5. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon.
6. D'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de 75'000 F afin de permettre l'exécution de cette étude.

9. CREDIT BUDGETAIRE SUPPLEMENTAIRE DE 64'800 FRANCS DESTINE A L'AIDE SOCIALE ET HUMANITAIRE EN SUISSE ET A L'ETRANGER

M. Jaccard indique que, compte tenu des bons résultats financiers actuels de la commune, la commission sociale, santé et communication a souhaité allouer des sommes plus importantes à des associations œuvrant tant en Suisse qu'à l'étranger.

Ces souhaits engendrant un dépassement des lignes à disposition, un crédit budgétaire supplémentaire est demandé au Conseil. La vice-présidente de la commission, Mme Brand, exposera les motivations des commissaires.

Mme Brand explique que cette discussion a longuement occupé la commission. Quand les commissaires ont appris les bons revenus de la commune, ils se sont questionnés sur l'aide que Corsier peut apporter en Suisse et à l'étranger et ils ont souhaité augmenter principalement l'aide apportée à l'étranger. Beaucoup de dossiers ont été étudiés et tous les documents y relatifs se trouvent sur CMNet. Le souhait de la commission pour le budget 2023 est vraiment d'augmenter l'aide à l'étranger, puisque la commune peut le faire et que cela permet aussi de s'aligner sur des chiffres qu'on peut voir dans d'autres communes.

M. A. Sirolli souligne qu'une partie de l'augmentation de ces dons concerne tout de même la Suisse, puisqu'une somme importante est affectée, sur les conseils de l'exécutif, à la Fondation suisse de déminage, qui fabrique des machines pour déminer des terrains, notamment en Ukraine aujourd'hui.

Mme Odier souhaiterait savoir pourquoi il a été décidé de soutenir davantage l'étranger que les personnes en Suisse qui se trouvent dans des conditions économiques très difficiles et qu'on ne voit pas. Il est important d'aider l'étranger, il faut le faire, mais il y a beaucoup de détresse en Suisse aussi. Ainsi, elle serait plutôt favorable à accorder autant de budget, si ce n'est plus, pour des œuvres en Suisse. On oublie notamment les personnes âgées et cela la gêne qu'on favorise davantage l'étranger, et pas les personnes qui sont en détresse en Suisse.

Mme Brand précise que l'aide apportée en Suisse a été augmentée aussi, même si elle ne l'a pas été de manière aussi importante. Mme Brand comprend le point de vue exprimé par Mme Odier et plusieurs personnes le partagent. En l'occurrence, il s'agit de 2023, mais bien entendu que ce sont des discussions que la commission a eues et la somme sera peut-être allouée de façon différente l'année prochaine en vue d'apporter une aide supplémentaire en Suisse.

M. Vinzio ajoute, sur l'aide à l'étranger, qu'il y a deux lignes, une pour la Turquie et une autre pour le Maroc. Il s'agit de coups de pouce supplémentaires à la Chaîne du Bonheur.

M. Muscionico indique avoir une question d'ordre plus technique. La délibération pour ce crédit supplémentaire englobe l'aide en Suisse et celle à l'étranger. Il souhaiterait savoir quelle est la liberté de manœuvre dont le Conseil et la commission disposent pour utiliser le budget tel qu'évoqué ici ou autrement, en fonction des événements de l'année.

M. Jaccard souligne que la demande de ce soir porte sur un crédit supplémentaire pour cette année, en lien avec les tremblements de terre et autres catastrophes qui ont eu lieu. Le but est d'apporter une aide supplémentaire en lien avec ces événements, et pas pour l'année prochaine. L'aide en Suisse a également été augmentée, mais dans une moindre mesure. A ce sujet, il précise que le don pour la Fondation suisse de déminage est compris sur le budget de l'année prochaine.

M. Lassauce ajoute que, si la question est de savoir s'il est possible de jouer entre les lignes « étranger » et « Suisse », la réponse est que le Conseil municipal vote des lignes à deux positions, à savoir nature et fonction. C'est ce qui est représenté avec le chiffre 57.36. A l'intérieur de ce 57.36, le Conseil a la liberté d'agir comme il le souhaite. Ce sont ensuite des règles internes à discuter, pour déterminer si la commission a cette liberté d'agir ou non. Au niveau de la surveillance des communes, ils vont s'intéresser à ce que le 57.36 soit correct, et ils ne vont pas aller regarder plus loin, par exemple que le 57.36.201.00 corresponde exactement à ce qui a été décidé par la commission des finances. Le budget voté fin 2022 était d'ailleurs en 57.36.

En l'absence d'autres remarques, **le Président** donne lecture du dispositif de la délibération.

Délibération

Crédit budgétaire supplémentaire de 64'800 francs destiné à l'aide sociale et humanitaire en Suisse et à l'étranger

Vu la tradition de la commune d'apporter une aide sociale ou humanitaire en Suisse et à l'étranger au travers du subventionnement de projets, d'associations ou de dons à des organismes d'entraide ;

Vu l'état positif des finances communales constatées aux comptes 2022 et les prévisions positives reçues de l'administration fiscale cantonale pour les revenus fiscaux 2024 ;

Vu la volonté de se rapprocher des montants alloués à cette politique publique dans d'autres communes ;

Vu la séance de la commission sociale, scolaire et communication du 28 septembre 2023 au cours de laquelle les commissaires ont préavisé positivement des aides supplémentaires à celles figurant dans le budget ordinaire voté le 22 novembre 2022 pour des montants totaux de 53'800 francs pour l'aide sociale en Suisse et de 66'000 pour l'aide sociale à l'étranger ;

Vu les budgets actuels de 31'000 francs pour l'aide sociale en Suisse et 24'000 francs pour l'aide sociale à l'étranger, pour une somme globale de 55'000 francs ;

Vu le montant total des dons de 119'800 francs que la commission sociale, scolaire et communication souhaite allouer – selon tableau des bénéficiaires annexé – et le manque de couverture budgétaire de 64'800 francs (119'800 – 55'000) ;

Conformément à l'article 30 al. 1, let. d de la loi sur l'administration des communes (LAC) du 13 avril 1984 (B 5 05),

Sur proposition du Maire,

Le Conseil municipal décide

À la majorité simple

par 15 oui, 0 non et 0 abstention, sur 16 Conseillers municipaux présents

1. D'ouvrir au Maire un crédit budgétaire supplémentaire 2023 d'un montant total de 64'800 francs.

2. De comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2023 sous le compte 57.36.
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

10. MOTIONS

Le Président annonce qu'il cède la présidence à Mme Brand, puisque le groupe PLR a une motion à déposer par sa voix ce soir. Comme les conseillers le savent, la question de la Voie Bleue est toujours d'actualité. Le groupe PLR se permet ce soir de présenter cette motion en dernière minute, notamment parce que certains éléments ont été approuvés et ont donc été rendus publics ce soir, comme l'étude 6t et le rapport de la commission transport, sécurité, mobilité. Il donne lecture du titre de la motion.

Motion du groupe PLR du 10 octobre 2023 de Mme Claudia Cochet et MM. Charles Vinzio, Jean-Noël Ducrest, Killian Sudan, Laurent Peccoud et Albert Siroli : « Pour qu'une analyse multicritère officielle définisse clairement, dans le cadre du projet Voie Bleue, le débarcadère d'accroche le plus adéquat sur la rive gauche. »

En page 7 de l'étude 6t, mandatée par la CGN notamment, se trouve la mention du fait que la question de l'accroche de la Voie Bleue à Corsier-Port sur la rive gauche relève d'une analyse dite multicritère. Il a été demandé en commission, et cela ressort du rapport, que cette analyse multicritère soit produite. Cette demande a été effectuée à plusieurs reprises. Le groupe PLR ne sait pas aujourd'hui si cette étude a fait l'objet de débats qui n'ont pas donné lieu à un procès-verbal, si elle a fait l'objet de discussions, si elle a fait l'objet d'une étude officielle. Il semble que, dans la mesure où des études prennent pour prémisse cette analyse multicritère fondamentale, celle-ci doit être versée dans le cadre de cette procédure et des discussions autour de la Voie Bleue. Le Conseil municipal doit impérativement disposer de cette analyse pour se déterminer. C'est la raison pour laquelle le PLR présente une liste de considérants et une demande bien spécifiques à ce sujet.

Le Président donne lecture de la motion.

« Considérant :

- Que la pertinence de l'accroche de la Voie Bleue sur Corsier-Port repose, selon l'étude de mobilité effectuée par le bureau 6t et les informations données jusqu'alors uniquement sur une analyse multicritère alléguée et effectuée par les services de l'État ;
- Qu'aucun autre élément que cette analyse multicritère alléguée ne permet de considérer qu'une accroche à Corsier-Port est préférable, notamment sur un plan économique et environnemental, à un autre débarcadère situé sur la rive gauche ;
- Que cette analyse multicritère alléguée est questionnée par les opposants au projet, qui soulignent qu'une accroche à Collonge-Bellerive ou à Cologny serait plus adéquate pour des raisons environnementales, d'accessibilité et de rentabilité notamment ;
- Que les études d'impact relatives au secteur de Corsier-Port n'ont pas encore été rendues et qu'il paraît dès lors opportun de déterminer préalablement et valablement le port d'accroche ;

Le Conseil municipal demande à l'exécutif :

- De solliciter et de transmettre au Conseil municipal cette analyse multicritère ;

Dans l'hypothèse où il s'avérerait qu'une telle analyse multicritère n'a pas été diligentée à ce jour :

- De solliciter des services de l'État et des porteurs du projet qu'une telle analyse multicritère soit effectivement effectuée par un bureau indépendant et impartial et rendue publique, laquelle devra se déterminer sur l'opportunité d'une accroche sur les communes de Corsier, Collonge-Bellerive et Cologny, en prenant notamment en considération les critères suivants :
 - La protection de l'environnement et les sites palafittiques ;
 - Les risques d'incidents et de coupures de ligne en raison de la typologie du terrain et de l'exposition aux intempéries (notamment la bise) ;
 - L'accessibilité en transports publics ;
 - Les coûts financiers pour chaque débarcadère (création ou prolongation d'un débarcadère, aménagements annexes, etc.) ;
 - La distance entre la rive gauche et la rive droite, impactant le temps de parcours et la consommation de carburant. »

Le groupe PLR pense que cette demande devrait faire l'unanimité. Certes, cette motion émane d'un groupe, mais le Conseil municipal devra un jour se prononcer sur le projet Voie Bleue et les conseillers ne peuvent pas valablement se déterminer sans disposer d'une pièce aussi essentielle, qui répond à la question de savoir pourquoi Corsier-Port serait le débarcadère le plus adéquat sur la rive gauche.

En rapport avec les coupures de lignes, il faut relever qu'il ressort également du rapport soumis qu'il existe des risques, notamment en hiver, que la ligne soit interrompue en raison des mouvements d'eau et des hauteurs de niveau, puisque Corsier-Port est particulièrement exposé à la bise. Un expert devrait se déterminer officiellement sur ces questions et expliquer pour quelle raison Corsier est privilégiée par rapport à Cologny, sachant qu'il risque d'y avoir des coupures de ligne, notamment en hiver. Le PLR attend une réponse d'un expert ou d'une étude impartiale et indépendante sur cette question et il invite donc instamment le Conseil à approuver cette motion ce soir, pour que les conseillers puissent disposer de l'élément le plus important, à savoir la raison pour laquelle Corsier constitue le port d'accroche le plus opportun. Que les conseillers soient pour ou contre la Voie Bleue, il importe qu'ils disposent de toutes les pièces.

Mme Brand ouvre la discussion.

Mme Baumberger rappelle avoir entendu à de multiples reprises que le débarcadère de Corsier avait été choisi car c'est le seul qui soit fonctionnel tout de suite. Ni celui de Cologny ni celui de Collonge-Bellerive ne le sont. Cet élément a été discuté en commission CTSM maintes fois, ainsi qu'au Conseil et ailleurs. Ce point-là pourrait donc être enlevé parce que le Conseil sait pertinemment que le débarcadère de Corsier est le seul qui ne nécessite aucuns frais supplémentaires.

Le Président admet que c'est exact. Cela dit, il souhaite laisser ce point. En effet, la motion évoque également des aménagements annexes, qu'il faut prendre en considération. Sur le débarcadère en lui-même, Corsier en a déjà un, en effet, et il a été dit que d'autres débarcadères nécessiteraient une création complète ou une prolongation d'un certain nombre de mètres pour atteindre les niveaux suffisants. Ce qui l'intéresse aujourd'hui, c'est de savoir si ces prolongations nécessitent des travaux importants et de chiffrer ces travaux. S'ils se montent à CHF 1'000'000.- de plus, il peut comprendre au niveau financier que Corsier est peut-être préférable, étant précisé que ces frais peuvent être compensés par d'autres économies, notamment sur la consommation de carburant. Si, en revanche, il s'agit de CHF 50'000.-, alors d'autres critères viendraient pondérer cet élément-là. Ainsi, il souhaiterait disposer d'une pondération claire et d'une analyse écrite qui chiffre ces éléments et qui permette de juger de l'opportunité de choisir Corsier. En effet, il se voit mal arriver au moment de voter une résolution et ne pas être capable de dire à la population pourquoi il est préférable de choisir le débarcadère de Corsier plutôt que celui des voisins. Il voudrait donc disposer d'une étude chiffrée, raison pour laquelle il souhaite conserver cet élément dans la motion.

M. Rapin signale pour sa part avoir également entendu que, s'agissant d'une phase test de deux ou trois ans, il avait été décidé d'utiliser un ponton déjà existant. Vis-à-vis du ponton lui-même, c'est ce qui a été dit dans les diverses présentations qui ont été faites.

Le Président relève que c'est tout à fait exact. Ce qui l'inquiète, c'est qu'une phase test est annonciatrice d'une phase définitive si le projet fonctionne. Il sera difficile, si la phase test est un succès, de déplacer le projet par la suite. Ainsi, il semble judicieux de disposer de tous les éléments dès le début.

M. Jaccard souhaite rappeler ce qui a été dit au tout début du projet. Le débarcadère de Corsier a été choisi tout simplement parce que c'est le seul qui a de l'eau pendant la saison hivernale. Il n'y en a pas à Collonge l'hiver, raison pour laquelle ils devraient prolonger le débarcadère. A la Belote, plus précisément vers le Yacht Club, il n'y a pas d'eau non plus durant l'hiver. M. Jaccard s'exprime ici en tant que navigateur qui connaît bien ces endroits-là. Corsier a donc été préférée pour l'essai de trois ans parce que ce choix n'engendrait pas de frais sur la rive gauche.

M. A. Sirolli remarque que cela n'empêche pas aujourd'hui de demander s'il y a d'autres points d'accroche qui sont susceptibles d'être plus performants en termes de réduction de coût de diesel ou pour d'autres raisons. A Corsier, il y aura forcément un investissement qui sera consenti. Il s'agit donc de savoir pourquoi à Corsier et pas ailleurs.

M. le Maire estime que cette question est tout à fait légitime. Depuis le départ, il a été expliqué que Corsier était le seul débarcadère opérable. Voilà déjà un petit moment que la commune demandait à verser cette étude au dossier. C'est un élément essentiel, c'est vrai, et c'est maintenant à l'État ou à la CGN de fournir la démonstration que Corsier a été choisie sur des bases cohérentes. M. le Maire espère qu'ils pourront faire cette démonstration, car il serait triste de constater que le choix du débarcadère a été effectué à la légère. Avec tout ce qui a été dit dès le départ, il est toutefois convaincu que les porteurs du projet ont dû travailler sur cette question. Il n'empêche que Corsier a besoin de ce document pour aller de l'avant. Cette question est donc parfaitement légitime et essentielle.

En l'absence d'autre remarque, **Mme Brand** passe au vote.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve la motion, qui est renvoyée à l'exécutif.

Le Président remercie le Conseil de son vote.

M. A. Sirolli observe que différentes motions ont été déposées. Il a notamment découvert à travers la présentation du budget que les cartes CFF ne sont pas reconduites, alors que le PLR avait déposé une motion à ce sujet-là l'année dernière. Il souhaiterait donc que, quand une motion est déposée, il y ait un suivi. Ces dernières ne sont pas suivies par le Bureau en l'état. Il souhaiterait qu'un rappel soit donné des motions déposées et que le Conseil soit informé des avancées effectuées ou non. Pour l'instant, plusieurs motions (notamment sur les panneaux solaires) restent sans réponse.

Le Président propose que les motions en cours soient inscrites au tableau des suivis.

M. A. Sirolli note qu'il avait fait cette proposition et qu'on lui avait répondu que ce n'était pas possible.

Mme Brand objecte que c'est possible et que les motions seront par conséquent intégrées au tableau des suivis. Ce point de l'ordre du jour étant clos, elle rend la présidence au Président.

11. RESOLUTION - ADOPTION DU PLAN DIRECTEUR COMMUNAL (PDCOM) ET DES PLANS DIRECTEURS DES CHEMINS POUR PIETONS (PDCP) ET DE L'ENERGIE

M. Baumberger remarque que le premier mot qui lui vient à l'esprit lorsqu'il aborde ce point de l'ordre du jour, c'est « Enfin ! ». Le chemin aura été long et semé d'embûches, de modifications de lois, d'inertie étatique, mais Corsier arrive au bout du processus communal avec cette résolution. Après son adoption, il restera au Conseil d'État à approuver le PDCom corsiérois par voie d'arrêté et il sera en vigueur.

Le projet mis en consultation avait donné lieu à un peu plus de trente courriers d'habitants de la commune, lesquels ont été pris en compte par les conseillers municipaux qui ont parfois modifié les options qui avaient été prises.

La dernière mouture de cette future bible urbanistique a été soumise une dernière fois à un examen technique approfondi des services de l'État qui en ont validé le contenu.

A noter qu'à la suite de la validation de l'État, une réponse personnalisée a été adressée à chaque habitant ayant rédigé un courrier d'observation.

L'exécutif remercie le Conseil de voter cette résolution qui mettra un point final à près de quinze années pendant lesquelles le plan directeur communal aura occupé tant les conseillers municipaux présents et passés que les différents exécutifs.

En l'absence de remarque ou de question, **le Président** souligne que toutes les dernières modifications sollicitées en commission ont été intégrées au projet soumis ce soir, notamment les fiches zone 5, la gratuité des échanges sur les domaines publics et la zone village. Il donne lecture du dispositif, tout en rappelant qu'une résolution ne peut pas faire l'objet d'un referendum.

Résolution relative à l'adoption du Plan directeur communal (PDCom) et des Plans directeurs des chemins pour piétons (PDCp) et de l'énergie

Considérant la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 4 juin 1987 (LaLAT – L 1 30) et conformément à l'alinéa 7 de l'article 10 LaLAT ;

Vu le cahier des charges pour la révision du Plan directeur communal et du Plan directeur des chemins pour piétons établi entre 2017 et 2019, déposé en juillet 2019 auprès de l'administration cantonale et présenté à la commission d'urbanisme le 31 octobre 2019 ;

Vu la délibération relative à l'ouverture d'un crédit de 170'000.00 francs destiné à révision du Plan directeur communal (PDCom) et du Plan directeur des chemins pour les piétons (PDCp), votée le 25 avril 2017 et approuvée par le département compétent le 16 juin 2017 ;

Vu les crédits d'engagement complémentaires de 50'000 francs, 80'000 francs et 20'000 francs votés par le Conseil municipal les 23 juin 2020, 8 septembre 2020 et le 24 janvier 2023, et approuvés par le département compétent le 17 septembre 2020, 5 novembre 2020 et le 24 mars 2023 ;

Vu les 15 séances de la commission Ad hoc Plan directeur communal et les 4 séances de la commission d'urbanisme et construction entre 2017 et 2020 ;

Vu les 9 séances de la commission d'urbanisme, constructions et patrimoine, les 2 séances de la commission des transports, sécurité et mobilité et une commission plénière entre 2020 et 2023 ;

Vu les séances et présentations bilatérales avec l'office de l'urbanisme (OU), l'office cantonal des transports (OCT), la commission d'urbanisme (CU), la commission des monuments de la nature et des sites (CMNS) et le département du territoire (DT) ;

Vu l'avant-projet de PDCom préavisé à l'unanimité par la commission Ad hoc Plan directeur communal dans sa séance du 4 mars 2020, initiant le lancement de la consultation technique auprès des services cantonaux ;

Vu le projet de PDCom préavisé à l'unanimité par la commission d'urbanisme, constructions et patrimoine dans sa séance du 5 septembre 2022 permettant le lancement de la consultation publique après validation des modifications apportées au projet par l'OU ;

Vu la séance de présentation publique du 14 mars 2023 à la salle communale de Corsier et la consultation publique de 30 jours, annoncée dans la Feuille d'avis officielle du 9 mars 2023, qui s'est déroulée du 10 mars au 19 avril 2023 ;

Vu les observations transmises à la commune lors de la consultation publique et les réponses par courrier apportées par cette dernière ;

Vu les ajustements au PDCom décidés lors de la commission plénière du 15 juin 2023 et le préavis positif rendu par cette dernière ;

Vu les modifications apportées au PDCom suite aux décisions prises en commission plénière le 15 juin 2023 ;

Vu le dépôt auprès de l'OU du PDCom pour contrôle de conformité le 30 juin 2023 ;

Vu l'accord du département du territoire (DT) communiqué par le Conseiller d'État délégué, le 15 septembre 2023, autorisant la commune à soumettre le PDCom ajusté des remarques des services de l'État au Conseil municipal pour adoption par voie de résolution ;

Vu l'intégration des ajustements formels demandés par les services cantonaux dans le PDCom fixant la version définitive de ce dernier au 28 septembre 2023 ;

Le Conseil municipal décide

À la majorité simple

par 15 oui, 0 non et 0 abstention, sur 16 Conseillers municipaux présents

1. D'adopter le Plan directeur communal (PDCom) et le Plan directeur des chemins pour piétons (PDCp) de Corsier dans sa version du 28 septembre 2023,
2. De fixer son entrée en vigueur au jour de l'arrêté du Conseil d'État.

Le Président remercie le Conseil pour son vote, qui vient couronner deux législatures de travail.

L'assemblée applaudit.

12. QUESTIONS

1. REPONSE DE L'EXECUTIF A UNE QUESTION POSEE PAR UN CONSEILLER MUNICIPAL LORS DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2023 : « EST-CE QUE LES GROUPES POLITIQUES QUI SE REUNISSENT DANS CERTAINES SALLES DE LA COMMUNE PAIENT UNE LOCATION ET DES FRAIS DE NETTOYAGE EN FONCTION DU REGLEMENT RELATIF A LA LOCATION DES LOCAUX COMMUNAUX DE CORSIER DU 12 FEVRIER 2019 ? »

M. le Maire rappelle que deux questions avaient été posées lors de la précédente séance. Les conseillers ont pu prendre connaissance des réponses écrites qui ont été apportées.

En synthèse, les groupes politiques bénéficient de la gratuité des salles de réunion de la commune, sous certaines conditions de subsidiarité vis-à-vis d'autres locations, de maintien de la propreté et d'information de la Mairie.

2. REPONSE DE L'EXECUTIF A UNE QUESTION POSEE PAR UN CONSEILLER MUNICIPAL LORS DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2023 : « L'EXECUTIF A-T-IL EU UNE REUNION AVEC LE CONSEILLER D'ÉTAT P. MAUDET ? SI OUI, QUAND, QUI ETAIT PRESENT ET EST-IL POSSIBLE D'OBTENIR LE PROCES-VERBAL DE LADITE REUNION ? »

M. le Maire indique qu'une réunion avec le conseiller d'État Pierre Maudet a bien eu lieu et qu'elle n'a pas fait l'objet d'un procès-verbal.

L'exécutif considère que les deux sujets sont clos par les réponses écrites qui ont été fournies.

13. ÉLECTION DES REPRESENTANTS DU LOCAL DE VOTE POUR 2024

Le Président indique avoir reçu quelques messages à ce sujet. Les personnes qui se sont annoncées par courriel à la Mairie, pour les quatre dimanches d'élections et votations de 2024, sont les suivantes :

- Pour la présidence, Mme Jessica Gagnoux et Mme Claudia Cochet.
- Pour la vice-présidence, Mme Vanessa del Marmol et Mme Joëlle Martin-Widmer.

Le Président demande si d'autres personnes veulent se porter candidates.

M. Ducrest se porte candidat à la présidence et **M. Peccoud** à la vice-présidence.

Le Président rappelle les noms des candidats, qu'il remercie de s'être proposés, car il est toujours désagréable de devoir désigner des volontaires. Il propose donc de commencer par la présidence et précise que le vote se tient à la majorité simple. Il demande en outre si certains souhaitent se porter candidats à la suppléance d'un de ces postes.

Aucun candidat ne se manifeste.

M. Vinzio souhaiterait, si possible, qu'il soit procédé au vote à bulletin secret.

Le Président confirme que c'est possible.

M. Lassauce distribue des bulletins aux conseillers.

Le Président demande que chaque conseiller indique sur le bulletin un nom pour la présidence (parmi les candidats, à savoir Mme Jessica Gagnoux, Mme Claudia Cochet ou M. Jean-Noël Ducrest), ou qu'ils laissent le bulletin blanc.

Il prend note, par ailleurs, que Mme Baumberger et Mme Paschoud sont désignées scrutatrices, en présence également du Secrétaire général.

Les scrutatrices et M. Lassauce sortent de la salle pour dépouiller les bulletins, qui ont été collectés, puis M. Lassauce remet les résultats du vote au Président.

Le Président annonce les résultats du vote : Mme Claudia Cochet, 8 voix ; M. Jean-Noël Ducrest, 6 voix ; Mme Jessica Gagnoux, 2 voix.

Mme Cochet est élue présidente du local de vote pour 2024.

Il est procédé de la même façon pour le poste de vice-président.

Le Président annonce les résultats du vote : Mme Joëlle Martin-Widmer, 8 voix ; M. Laurent Peccoud, 5 voix ; Mme Vanessa del Marmol, 3 voix.

Mme Martin-Widmer est élue vice-présidente du local de vote pour 2024.

Il est procédé de la même façon pour le poste de suppléant à la présidence.

Le Président annonce les résultats du vote : Mme Jessica Gagnoux, 10 voix ; M. Jean-Noël Ducrest, 6 voix.

Mme Gagnoux est élue présidente suppléante du local de vote pour 2024.

Il est procédé de la même façon pour le poste de suppléant à la vice-présidence.

Le Président annonce les résultats du vote : Mme Vanessa del Marmol, 8 voix ; M. Laurent Peccoud, 7 voix.

Mme del Marmol est élue vice-présidente suppléante du local de vote pour 2024.

L'assemblée applaudit les personnes élues.

M. Lassauce prie les personnes élues qui sont présentes ce soir de passer vers lui au terme de la séance pour signer l'inscription formelle.

14. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Néant.

15. DIVERS

Incident à la suite de la dernière séance

M. Vinzio indique devoir faire part d'une communication quelque peu désagréable. En effet, il souhaite porter à la connaissance du Président un incident qui s'est produit dans la salle du Conseil municipal à la fin de la dernière séance, alors que celle-ci venait d'être levée. M. Cochet, conseiller municipal du groupe les Verts, a interpellé de manière soudaine, brutale et virulente à travers la salle M. le conseiller municipal Sirolli, ceci en présence de nombreux Corsiérois et Corsiéroises. M. Vinzio souhaite rappeler que le débat contradictoire doit s'opérer au sein des séances et qu'un tel comportement n'est ni tolérable ni acceptable.

Le Président indique, s'agissant de discussions qui se sont tenues en dehors de la séance, que ni lui-même ni le Bureau n'ont la compétence pour gérer les déboires qui peuvent suivre. En revanche, le Président prend acte de cette information. Il enjoint les conseillers municipaux à adopter un comportement à la hauteur de leur charge. Les élus représentent la population et, même s'il peut y avoir, comme l'a dit M. G. Sirolli en début de séance, des débats vifs, des échauffements, des confrontations d'idées, il invite instamment les membres du Conseil à se comporter de manière digne, y compris quand ils sortent de la séance.

M. Cochet reconnaît son tort. Il précise qu'il s'était excusé en privé auprès de M. Sirolli et il le redit publiquement aujourd'hui.

Le Président remercie M. Cochet pour ses excuses et indique qu'il ne prolongera pas la discussion à ce sujet, puisque le message est clair.

Four à pain

M. Peccoud rapporte que des Corsiérois l'ont interpellé pour savoir ce que devient le four à pain. Ce dernier représentait tout de même un investissement et l'association ne semble plus active. Il demande par conséquent si quelque chose est prévu en lien avec ce four à pain.

M. Jaccard indique que, en tant que responsable du dicastère des manifestations, il a eu la tristesse d'apprendre que le groupe constitué autour du four à pain s'est mis en stand-by pour l'instant. Des solutions sont recherchées, mais il n'y en a pas en l'état. Plusieurs demandes sont parvenues à la mairie, mais il n'est pas possible de simplement prêter ce four à pain, vu le prix qu'il a coûté et toute la technique que son fonctionnement impose. L'exécutif est donc en train d'examiner ce qui pourrait être fait, quitte à le revendre, car

personne ne semble vouloir reprendre l'association et relancer le système. Jugeant utile d'attendre encore un peu, il demande donc aux conseillers de patienter. A ce stade, l'exécutif n'a pas de réponse à apporter. Les conseillers sont par ailleurs encouragés à prendre contact avec l'ancien comité pour s'enquérir d'éventuels remplaçants. Il semble que la raison de cet abandon est à la fois le manque de personnes et de temps, au vu de tout ce qu'implique une fournée.

M. Peccoud remercie M. Jaccard pour sa réponse.

M. le Maire confie avoir reçu un appel de M. Waechter, qui a des velléités de faire renaître l'association. Il doit envoyer un courrier à la Mairie à ce sujet, car il trouve qu'il est extrêmement dommage que ce four ne soit pas utilisé. Il semble motivé pour faire renaître l'association qui avait été mise en sommeil.

Réception de l'ambassade d'Allemagne

M. Peccoud revient sur un problème récurrent pour les personnes qui habitent le centre du village, à savoir les réceptions données par l'ambassade d'Allemagne. A chaque fois, ces événements occupent tout le village, il y a des voitures parkées partout, et tout cela crée un capharnaüm avec le bus. La commune pourrait peut-être leur proposer une solution, comme le terrain qui se trouve derrière l'école et qui a été sollicité pour la Fête de la Courge. Dernièrement, tout cela a été vraiment problématique.

M. Baumberger relève tout d'abord que c'est une question légitime. Il faut savoir qu'un parking a été mis à disposition des personnes qui venaient à l'ambassade, plus précisément un parking qui a été utilisé pendant la Fête de la Courge. Un plan a été donné aux différentes instances, à la police internationale, aux APM, aux agents de sécurité, et des signalisations étaient en place. Que dire de plus ? M. Baumberger explique qu'il est allé à cette réception et qu'ils n'en referont pas tous les mois. Celle-ci était exceptionnelle, puisqu'il s'agissait de célébrer les 50 ans de l'entrée de l'Allemagne à l'ONU. D'après l'ambassadrice, c'était vraiment exceptionnel. C'est la raison pour laquelle il y avait un défilé de limousines ce jour-là, avec un grand nombre d'ambassadeurs présents. Il a par ailleurs salué les APM quand il est arrivé, ainsi que la police internationale, en leur rappelant l'emplacement du parking. On voit difficilement que faire de plus.

Le Président propose de remercier l'ambassadrice de son accueil, mais de lui signaler tout de même, avec un peu de tact, que les habitants du village ont fait part de doléances par rapport à l'organisation du parking et qu'il faudra peut-être faire différemment à l'avenir.

M. Peccoud remercie le Président pour cette proposition.

Remerciement au pôle technique

Mme Baumberger tient à adresser des remerciements au pôle technique, qui a fait preuve d'une grande créativité lors de la Fête de la Courge. Le village était en effet magnifiquement décoré à cette occasion.

M. Jaccard en prend note et indique que ces remerciements seront transmis aux intéressés.

M. le Maire invite comme d'habitude l'assemblée et le public à prendre un verre après le huis clos.

16. NATURALISATION – 1 DOSSIER – HUIS CLOS

Non protocolé.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, **le Président** remercie l'assemblée et clôt le Conseil municipal à 21h21.

Killian SUDAN
Président du Conseil municipal

Sophie BRAND
Vice-présidente du Conseil municipal

Federico GIACOBINO
Secrétaire du Bureau du Conseil municipal

Daniel MUSCIONICO
Secrétaire du Bureau du Conseil municipal